

Envoi : 10/07/2018

Réception par le Préfet : 10/07/2018

Publication : 13/07/2018



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2018-7-10-8

**Séance du** vendredi 6 juillet 2018

**POLITIQUE DÉPARTEMENTALE D'INSERTION : CUMUL DU RSA AVEC LES  
RESSOURCES LIÉES À L'ACTIVITÉ DE VENDANGES ET DE CUEILLETES**

**Présidence de :** Mme Brigitte KLINKERT

**PRESENTS :**

M. ADRIAN, Mme BOHN, M. DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. STRAUMANN, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

**ABSENT :**

M. TRIMAILLE.

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

M. BIHL donne procuration à Mme HELDERLE.  
M. COUCHOT donne procuration à Mme RAPP.  
Mme GROFF donne procuration à M. JANDER.  
M. HABIG donne procuration à Mme Betty MULLER.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1<sup>er</sup> septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-7-10-1 du 21 décembre 2017 portant sur la Politique de la Solidarité,
- VU l'avis favorable de la 10<sup>ème</sup> Commission lors de sa séance du 15 juin 2018,
- VU le Règlement Financier du Département,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Autorise les bénéficiaires du rSa à cumuler l'allocation rSa avec les revenus procurés par les activités saisonnières de vendanges et de cueillettes de fruits en 2018.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité